

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORLAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, M. Yan VERAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,
M. Jean-Claude GHIRAN a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI,
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Suzanne URRUTY a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
Mme Sophie LALOUM a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 27.

Rapporteur : Mme Michèle CASTELLS

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis favorables du comité social territorial du 11 février 2025,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

Considérant les besoins des services de la commune de Levens,

Considérant les avancements de grade de Monsieur Michel Massiera et de Madame Solange Innocenti,

Considérant les prochains départs en retraite,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame Castells expose la nécessité, pour les besoins d'un bon fonctionnement des services de modifier le tableau des effectifs ainsi qui suit :

Fermeture des postes suivants :

- Un poste d'ATSEM au garde d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (31h30) (*ouvert par délibération 7 du 23 juin 2020*)
- Un poste d'agent des services techniques au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (*ouvert par délibération 5 du 19 décembre 2019*)

Ouverture des postes suivants :

- Un poste d'ATSEM au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe au service des écoles à temps complet
- Un animateur au grade d'adjoint d'animation au service des écoles à temps non complet (30h)
- Un poste d'agent administratif au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet aux services administratifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les ouvertures et fermetures de postes précisées ci-dessus ;
- De prévoir le budget nécessaire pour l'année 2025.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

